DEMARCHE POUR DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION « COURS ACTIVES » (ANS)

➔ Dossier à constituer sur le site « infrasport » avec la liste de pièces constitutives – **Voir PJ Annexe « pièces constitutives ».**

- Adresse site « infrasport » : https://infrasport.agencedusport.fr

➔ Préalablement, l'établissement scolaire ou la collectivité souhaitant déposer un dossier, doit contacter le référent "équipement sportif" du SDJES de son département pour vérifier que le projet d'aménagement de la cour d'école est bien éligible.

- **Voir PJ Annexe « fiche technique ANS – Axe 2 - cours d'écoles actives et sportives »** indiquant les critères d'éligibilité
- **Voir liste des référents "équipement sportif" des SDJES** (échelon départemental du Ministères des sports) ci-dessous en fin de document.

➔ Si le projet est éligible, et que la collectivité n'a pas de compte sur « Infrasport », elle doit dans un premier temps en créer un.

- Lorsque la demande d'ouverture de compte est faite, le référent "équipement sportif" du SDJES la valide et le porteur de projet peut alors renseigner sa demande.

➔ En cas de difficulté, le référent "équipement sportif" au SDJES peut accompagner le porteur de projet.

LISTE DES REFERENTS EQUIEPEMENTS SPORTIFS DES SDJES A CONTACTER

- ✓ 44 : Jérôme Le Roux - Jerome.Le-Roux@ac-nantes.fr
- ✓ 49 : Samuel Dumont – samuel.dumont@ac-nantes.fr
- ✓ 53 : Manuela Montebrun – Manuela.Montebrun@ac-nantes.fr
- ✓ 72 : Céline Geffray - Celine.Geffray@ac-nantes.fr
- ✓ 85 : Karine Arsicault – karine.arsicault@ac-nantes.fr